

03015 - Travaux lourds de construction et restructuration

Proposition d'approuver la participation financière aux travaux réalisés dans le Parc Départemental d'ERSTEIN

CP/2020/139

Service chef de file :
J4-Immobilier

Résumé :

Le Parc du Murguessen à Erstein est un site hébergeant le Service Régional de l'III de la Région Grand Est, d'une part et le Parc Départemental d'Erstein du Département du Bas-Rhin, d'autre part.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver la mise aux normes de la station-service sous maîtrise d'ouvrage de la Région Grand-Est, ainsi que la participation financière à hauteur de 50% du Département du Bas-Rhin à cette restructuration.

Le Parc Départemental d'Erstein et le service Eaux et Biodiversité - pôle III Domaniale, respectivement services du Département du Bas-Rhin et de la Région Grand Est partagent l'usage du site du Murguessen à Erstein.

La station-service du Parc du Murguessen, propriété du Département du Bas-Rhin, fait l'objet d'une utilisation partagée, avec comptage des consommations séparées.

La Région a engagé, à partir de 2016, un programme de rénovation du site et de mise en sécurité par rapport au risque environnemental lié à la station-service, résultant notamment de la non-conformité des cuves remblayées, ainsi que du poste de distribution vétuste et non-conforme.

Ainsi, la Région Grand-Est assure la maîtrise d'ouvrage du projet de rénovation et la mise en conformité de la station de distribution de carburant du site.

Ce projet porte sur la démolition/dépollution des installations existantes, la mise en œuvre de nouvelles cuves ainsi que d'une nouvelle station de distribution de carburants pour un montant global prévisionnel de l'opération qui s'élève après consultation des entreprises à 118 363 € HT.

Une fermeture de la station-service pour non-conformité générerait pour le Département un coût supplémentaire de 65 000 €/an résultant du différentiel de taxes appliquées entre le Gazole Ordinaire et le Gazole Non Routier (130 000 litres/an x l'écart de taxe).

En d'autres termes, la quote-part départementale présente un retour sur investissement inférieur à une année.

Le financement global sera assuré à part égale par le Département du Bas-Rhin et la

Région Grand Est, soit 59 181,50 € HT pour le Département du Bas-Rhin.

Les crédits seront inscrits, soit 59 181,50 € HT pour le Département du Bas-Rhin, sous réserve du vote des crédits à la DM1.

Le projet de convention de co-financement, qui fixe les modalités de la réalisation et les conditions de la participation du Département, est transmis en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant sur proposition de son Président :

- approuve le principe de la participation financière du Département du Bas-Rhin au projet de rénovation et de mise en conformité de la station de distribution de carburant située sur le site du parc du Murgjessen à Erstein, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Grand Est,*
- approuve la convention de cofinancement de l'opération de travaux précitée à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Région Grand-Est, jointe en annexe à la présente délibération,*
- autorise son Président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY